

CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES VACATAIRES D'ENSEIGNEMENT

(Décret n°87-889 du 29 oct. 1987)

	Situation activité principale	Conditions à remplir	Pièces justificatives
Chargé d'Enseignement Vacataire	Salarié du secteur privé	Exercer une activité professionnelle principale salariée d'au moins 900h par an (ou 300h d'enseignement) (3 employeurs différents au maximum) Limite d'âge selon tableau d'échelonnement des âges	Attestation de l'employeur principal (Annexe 3) Copies des 3 dernières fiches de paye Attestation sur l'honneur (Annexe 7) de non perception d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle
	Fonctionnaire ou agent public non titulaire	Etre autorisé par l'employeur principal à effectuer une activité accessoire Exclusions: Disponibilité (sauf si activité rémunératrice) Congé maladie, maternité, parental Bénéficiaire d'un congé pour recherche ou conversion thématique (CRCT), ou d'un congé formation A.T.E.R, Doctorant contractuel Les fonctionnaires sont limités à 67 ans ; les ANT selon le tableau d'échelonnement des âges	 Autorisation de cumul d'activité établie par l'autorité hiérarchique Copies de la dernière fiche de paye (des 3 dernières si statut contractuel) Attestation sur l'honneur (Annexe 7) de non perception d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle
	Activité non-salariée : Dirigeant d'entreprise Travailleur indépendant Profession libérale	Etre assujetti à la Cotisation Economique Territoriale (CET) OU Justifier d'avoir retiré de sa profession des moyens d'existence réguliers depuis au moins 3 ans Si statut récent (inférieur à 3ans), avoir effectué son activité sous un autre régime au cours des trois années précédentes Si Dirigeant salarié, compléter un dossier salarié du privé	 Attestation sur l'honneur (Annexe 5) Copie de l'inscription au registre du commerce ou Copie du relevé K-Bis ♣ Avis situation SIREN à jour Copie du dernier avis de CET ou Copie des 3 derniers avis d'imposition sur les revenus Attestation sur l'honneur (Annexe 7) de non perception d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle Statut récent : Copies des 3 derniers avis d'imposition et « Attestation fiscale régime auto-entrepreneur » et déclaration du chiffre d'affaire de l'année en cours
	Intermittent du spectacle, Artiste, Auteur	Etre inscrit au pôle emploi	Copie de l'attestation d'inscription au pôle emploi Copie du relevé AGESSA, GUSO ou Maison des artistes Copie du dernier avis d'imposition sur les revenus Attestation sur l'honneur (Annexe 7) de non perception d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle
	Vacataire ayant son activité professionnelle à l'étranger	Disposer pour les vacataires de nationalité étrangère (hors U.E. et Suisse) d'un titre de séjour portant la mention "salarié" et d'une autorisation de travail pour les vacataires algériens	Justificatif de l'activité professionnelle : - Copie du contrat ou - Copie de la dernière fiche de paye ou - Attestation de l'employeur (Annexe 3bis) - Attestation sur l'honneur (Annexe 7) de non perception d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle Pour les vacataires étrangers (hors UE et Suisse) : joindre une copie du titre de séjour portant la mention "salarié" et une copie de l'autorisation provisoire de travail pour les vacataires algériens. Joindre la fiche RIB « transfert vers l'étranger » signée
Agent Temporaire Vacataire	Étudiant	 Etre inscrit pour l'année universitaire en vue de la préparation d'un diplôme de niveau de 3ème cycle Disposer pour les étudiants de nationalité étrangère (hors U.E. et Suisse) d'un titre de séjour portant la mention "étudiant" et d'une autorisation provisoire de travail pour les étudiants algériens 	 Copie de la carte d'étudiant ou certificat de scolarité portant la mention des études suivies Attestation sur l'honneur de ne pas dépasser 96htd dans l'enseignement supérieur (Annexe 6) Autorisation du Directeur de thèse ou du Responsable du diplôme (Annexe 6) Attestation sur l'honneur (Annexe 7) de non perception d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle
	Retraité	 Etre âgé de moins de 67 ans Bénéficier d'une pension de retraite ou d'une allocation de préretraite Avoir exercé au moment de la cessation des fonctions une activité principale extérieure à l'Université Savoie Mont Blanc 	Copie du titre de pension de retraite ou d'allocation de préretraite Attestation sur l'honneur (Annexe 7) de non perception d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle